

Séance publique du 5 décembre 2025**N° 2025-632****Convocation du 28 novembre 2025**

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU

Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX

M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG

M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE

M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jérôme PESCINA à partir 16h32

M. Dominique ALCALA à partir de 17h08

M. Thierry MILLET à partir de 17h58

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 5 décembre 2025	Délibération
		N° 2025-632

Attribution de subvention à une action spécifique en gré à gré dans le domaine de l'accès à l'eau et l'assainissement - Décision - Autorisation

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Contexte

Plusieurs possibilités de financements sectoriels d'actions de solidarité internationale ont vu le jour depuis 20 ans du fait du législateur permettant aux collectivités territoriales et établissements publics français de financer des projets de coopération décentralisée ou d'aides d'urgence. La loi Oudin-Santini du 9 février 2005 a ouvert la voie pour faciliter l'accès à l'eau et l'assainissement. En effet, à l'échelle mondiale, plus de 2 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à des services d'alimentation domestique en eau potable, et la majorité de ces personnes se situent en Afrique. Garantir l'accès à l'eau et l'assainissement pour tous est reconnu comme un droit de l'homme depuis 2010, mais également un des 17 objectifs de développement durable à l'horizon 2030 (ODD n°6). Le Conseil Métropolitain a confirmé son engagement en la matière via la délibération-cadre du 30 juin 2023 (cf. délibération 2023-346), relative à l'élargissement de son soutien historique sur l'accès à l'eau et l'assainissement à d'autres services essentiels.

Bordeaux Métropole propose de poursuivre le développement de son soutien aux actions de solidarité internationale pour faciliter l'accès à l'eau et l'assainissement en co-finançant un projet détaillé ci-dessous et identifié dans la ville de Ouagadougou (Burkina Faso), pour une subvention de 14 400,00 €.

2. Projet proposé

Le projet est intitulé « SAVEUR » (Suivi des Acteurs de la Valorisation Économique de l'Urine en Afrique)

La ville de Ouagadougou est confrontée à une urbanisation rapide, aggravant les problématiques d'assainissement et de pollution des nappes phréatiques, notamment dans les quartiers périurbains. Les infrastructures sanitaires étant souvent insuffisantes, la défécation à l'air libre et l'utilisation de latrines précaires sont fréquentes, essentiellement en période de pluie, ce qui expose les populations à des risques sanitaires.

La MAMMO, porteur de ce projet, est une association créée en 2019 et basée à Bègles qui œuvre pour la mise en place de filières circulaires de gestion des matières organiques. C'est dans cette logique qu'elle a initié le projet SAVEUR afin d'œuvrer au Burkina Faso pour une durée de 18 mois.

Le projet SAVEUR, en partenariat avec deux associations burkinabè (ACONAZ et RATAMANEGRE) et l'écocentre Pierre et Terre, a pour objectif principal de contribuer à l'amélioration de l'accès à des toilettes familiales à compost dans plusieurs quartiers péri-urbains de la ville.

Il vise en premier lieu à renouveler les équipements vétustes (polytanks, outillage,

motopompes, etc.) afin d'améliorer la collecte et le traitement hygiénique de l'urine. Il entend également associer davantage la mairie de Ouagadougou pour améliorer le suivi des actions et de la redevance municipale en matière d'assainissement. Enfin, le projet propose des actions de sensibilisation et de communication à la revalorisation des déjections humaines à Ouagadougou et sur le territoire métropolitain. Il permettra d'améliorer les conditions de vie de près de 1500 personnes (foyers et maraîchers).

Le budget total prévisionnel de ce projet sur 18 mois s'élève à 36 000 € pour une demande de co-financement sollicitée à Bordeaux Métropole d'un montant de 14 400 €, soit 40% du budget. Le projet bénéficie d'un co-financement de la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 18 000€, représentant 50% du budget total.

Ce dossier a fait l'objet d'une double analyse par la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et la Direction des relations internationales. Il a donné lieu à des échanges avec l'ambassade de France au Burkina Faso pour tenir compte du contexte diplomatique et sécuritaire.

La formalisation sera effective à la signature de la convention entre le porteur du projet et Bordeaux Métropole, qui précisera notamment :

- l'objet et la temporalité,
- les conditions et les modalités de versement de la subvention,
- les conditions de suivi et de contrôle de la réalisation du projet,
- les modalités d'évaluation de l'impact du projet,
- les engagements réciproques.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi Oudin-Santini du 9 février 2005 permettant la mobilisation d'un pourcent du budget principal « eau et assainissement » des collectivités territoriales,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1115-1 et suivants,

VU la délibération de Bordeaux Métropole n°2023-63 du 27 janvier 2023, garantissant le financement et la continuité de l'action de solidarité internationale et de coopération décentralisée dans le cadre de la convention conclue avec la Régie de l'Eau,

VU la délibération de Bordeaux Métropole n°2023-63 du 27 janvier 2023, garantissant le financement et la continuité de l'action de solidarité internationale et de coopération décentralisée dans le cadre de la convention conclue avec la Régie de l'Eau, et précisant les modalités du contrat d'objectifs liant Bordeaux Métropole à la Régie, prenant effet au 08 mars 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT :

- l'intérêt de Bordeaux Métropole à participer de façon significative à l'atteinte des objectifs du développement durable grâce au dispositif de financements solidaires « accès à l'eau et l'assainissement »,
- les enjeux de financement et d'accompagnement des actions de solidarité internationale et des actions de gré à gré dans le domaine de l'accès à l'eau et l'assainissement,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à la MAMMO une subvention de 14 400 €,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant, en vue de la réalisation du projet mentionné, et dans la limite du montant de la subvention ainsi définie, à signer la convention bipartite annexée et le potentiel avenant (sans modification substantielle de la convention) avec l'organisme privé concerné,

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget principal - chapitre 65 – 65748 – fonction 732.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------